Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260928-CM202690-DE

Commune de PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 28 septembre 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 13
Date de convocation : 23 septembre 2026

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Lizig CLOAREC, Serge OLLIVAUX

Absents : Claudie VASSEUR, qui donne pouvoir à Maxime TIREL. Nolwenn BOHEC, qui donne pouvoir à Morgane BROUDER

Secrétaire de séance : Anna MERCIER

202690 – Manoir du Crec'h Avenant 02 en plus-value sur le lot 2 - « charpente » :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte une **plus-value sur le lot n° 2 « Charpente »**, attribué à l'EURL Matthieu SERANDOUR – 12 route du Rest 22720 SAINT PEVER, pour travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'opération. Il est prévu la **réalisation d'une charpente traditionnelle en sapin sur le petit gite**, prestation qui n'était pas prévue dans le marché initial. Ces travaux supplémentaires sont nécessaires afin de permettre la réalisation complète et conforme des travaux sur la partie dortoir du manoir.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à :

- **Montant HT : 7 168,33 €**
- **TVA à 20 % : 1 433,67 €**
- **Montant TTC : 8 602,00 €**

En conséquence, le montant du marché relatif au **lot n° 2 « Charpente »** est **augmenté** de **8 602,00 € TTC**.

Le nouveau montant du marché sera déterminé comme suit :

- **Montant initial du lot n° 2 :** 34 258.90 euros HT – 41 110.68 euros TTC
- **Plus-value objet du présent avenant :** 7 820.00 euros HT - 8 602,00 € TTC
- **Nouveau montant du lot n° 2 :** 42 078.90 euros HT – 49 712.68 euros TTC

Les autres clauses et stipulations du marché initial demeurent inchangées.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260928-CM202690-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'avenant **n° 02 au lot n° 02** – Charpente, détaillé ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme
Sonia ALLAIN, Maire

Anna MERCIER
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 2 octobre 2026
Et de la transmission en préfecture le 2 octobre 2026.